Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 19 juin 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2025
- Participation pour un voyage scolaire
- Participation pour un projet de théâtre d'improvisation
- Revalorisation des loyers
- Modalité de publicité des actes
- Eclairage public : modifications des conditions de mise en service et coupure
- Subventions aux associations 2025

Présents : 7
Absent excusé : 1
Procuration : 0

Secrétaire de séance : Madame Anne Genetet

Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Participation pour un voyage scolaire

Madame le Maire propose de participer financièrement dans les mêmes conditions que les précédentes participations de l'année 2025 (soit 25€ par nuitée, et par enfant) au voyage scolaire de l'ensemble scolaire Sainte-Thérèse à Noirmoutier pour 1 enfant de la commune, soit un montant de **75 €**.

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Participation pour un projet de théâtre d'improvisation

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un projet extra-scolaire pour toutes les sections maternelles de l'école publique de Lalbenque qui s'est étalée sur la période de mars à juin 2025. L'école a fait appel à une association « Les Truffes d'Olt » pour cette initiation. Le coût de cette initiation a été réparti sur les 79 enfants en maternel, soit 22,60€ par enfant
Pour la commune d'Escamps 5 enfants sont concernés soit une participation totale de **113 €**.

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Revalorisation des loyers 2025

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les loyers du presbytère, tels que prévus dans les contrats de location ceux-ci en effet sont révisables tous les ans à échéance.
Les montants révisés se calculent à partir de l'indice IRL (indice de référence des loyers) trimestriel de l'année en cours publié par l'INSEE, et celui de l'année précédente, du même trimestre.

Elle propose la ré-évaluation suivante :

- **REZ de CHAUSSEE**
  Loyer actuel : 422,53 € hors charges
  IRL 1er trimestre 2024 : 143.46
  IRL 1er trimestre 2025 : 145.47
  Nouveau loyer : 422,53 x 145.47 / 143.46 = **428,45 €** hors charges à compter du 1er octobre 2025

- **1er ETAGE**
  Loyer actuel : 434,57 € hors charges
  IRL 4ème trimestre 2023 : 142.06
  IRL 4ème trimestre 2024 : 144.64
  Nouveau loyer : 434,57 x 144.64 / 142.06 = **442,46 €** hors charges à compter du 1er septembre 2025

- **2ème ETAGE**
  Loyer actuel : 230,49 €
  IRL 4ème trimestre 2023 : 142.06
  IRL 4ème trimestre 2024 : 144.64
  Nouveau loyer : 230,49 x 144.64 / 142.06 = **234,68 €** hors charges à compter du 1er juillet 2025

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Devis des travaux de rénovation de l'appartement au-dessus du bar

Madame le Maire présente plusieurs devis de différents artisans pour effectuer les travaux de rénovation de l'appartement :

- EIRL Cavaillé à Vaylats pour le montage d'une cloison : **1 434,23 € HT**,
- SARL Beausoleil à Lalbenque pour l'électricité et la plomberie pour le nouvel emplacement de la cuisine : **2 603,00 € HT**,
- Veneta Cucine à Cieurac pour les meubles et électro-ménager de la cuisine : **4 091,13 € HT**,
- Carole Loisel à Concots pour les travaux de peinture et sol : **3 624,00 € TTC**,
- SARL Beausoleil pour les travaux de rénovation de la salle de bain : **2 318,80 € HT**.

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Modalité de publication des actes

Considérant que la commune possède désormais un site internet, Madame le Maire propose de :

- Annuler la délibération 2022-018 du 15 juin 2022, choisissant la publicité des actes par affichage au panneau de la mairie
- Assurer dorénavant la publicité des actes sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Eclairage public : Modification des conditions de mise en service et de coupure.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'enquête publique sur l'éclairage public (déposé sur le site internet de la commune) et après discussion avec le Conseil Municipal propose au vote le principe de couper l'éclairage public pendant une partie de la nuit dans les zones de très faible fréquentation (entre 23h et 6h) et de revoir ce principe par enquête de satisfaction après la saison hivernale.

Pour : 6	***Abstention : 1***
Contre : 0	

Subventions aux associations – année 2025

Madame Le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions reçues des associations, et après discussion propose au vote la répartition suivante :

- Le Foyer rural d'ESCAMPS 400 €
- La Société de chasse d'ESCAMPS 500 €
- La FNACA de Lalbenque 40 €
- Ciné-Lot 200 €

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 22h00